

PLANNING DES RE-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTION
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

7h30 à 11h30
Planning Modifié

DU 24 AU 27 JUIN 2024

REINSCRIPTIONS ANCIENS ELEVES

LUNDI 1 JUILLET MARDI 2 JUILLET	MERCREDI 3 JUILLET	JEUDI 4 JUILLET	LUNDI 8 JUILLET	MARDI 9 JUILLET	MERCREDI 10 JUILLET	JEUDI 11 JUILLET
1MARVI 1G 1CVPM 1 STD2A Nouveaux affectés		2GT OPTION MAGES 1BMA	2GT OPTION CCD	2CVPM 2MARVI 2 CAP SIDEG	L1 DNMADE ESPACE GRAPHISME	RETARDATAIRES AUCUNE AUTRE DATE NE SERA MISE EN PLACE

MERCI DE RESPECTER CE CALENDRIER et les horaires. AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDÉE.

La présence de l'élève est obligatoire

REINSCRIPTION

- ◇ 2 Photos d'identité récentes, non scannées avec nom et prénom au dos de chaque photo
- ◇ Attestation d'assurance scolaire 2024-2025 OBLIGATOIRE
- ◇ Remplir la fiche de renseignement de santé et la fiche d'urgence qui vous seront remises
- Acompte demi-pension : **72€** ; le **paiement en ligne est obligatoire**, apportez la preuve de paiements (Prévoir 12€ en cas de perte de la carte de cantine) **+1 RIB** pour les élèves boursiers au nom du Responsable légal qui a fait la demande de bourse
- 1 RIB au nom de l'élève** si il est ou sera majeur au cours de l'année scolaire pour la gratification de stage
- ◇ **12€ pour le tee-shirt d'EPS obligatoire** uniquement en espèce (faire l'appoint) ou chèque
- La réinscription ne sera validée qu'une fois, **les droits scolaires antérieurs et l'acompte pour la demi-pension réglés.**

INSCRIPTION

- ◇ Remplir la fiche de renseignement de santé, la fiche d'urgence et la fiche gestion qui vous seront remises.
- Fournir une adresse mail valide pour finaliser l'inscription pour le télépaiement des frais de scolarité
- ◇ Notification d'affectation OBLIGATOIRE
- ◇ Exéat et fiche siècle délivrés par l'établissement d'origine **obligatoire** (pas d'inscription sans ces documents)
- ◇ Photocopie du livret de famille **complet**
- ◇ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève (CNI ou passeport)
- ◇ Copie de tous les bulletins de l'année 2023-2024
- ◇ Attestation d'assurance scolaire 2024-2025 OBLIGATOIRE
- ◇ **12€ pour le tee-shirt d'EPS obligatoire** uniquement en espèce (faire l'appoint) ou chèque
- ◇ **4 Photos d'identité** récentes, non scannées avec nom et prénom au dos de chaque photo
- ◇ **1 RIB d'un responsable légal** qui a fait la demande de bourse
- 1 RIB au nom de l'élève** si il est ou sera majeur au cours de l'année scolaire pour la gratification de stage
- ◇ Photocopie des pages de vaccination
- Demi-pension : acompte DP **72 €** et badge de cantine **12€** à régler à part (Faire l'appoint)
- Favorisez les Paiements par carte bancaire ou espèces UNIQUEMENT**

INTERNAT (sous réserve d'acceptation)

L'internat est réservé aux lycéens et l'admission se fait selon certains critères et en fonction du nombre de places disponibles. L'admission n'est valable que pour l'année en cours.

Procédure :

1 : Aucune demande d'admission ne sera traitée **sans les 3 chèques et un justificatif de domicile de moins de 3 mois du responsable légal.**

2 : la réponse sera donnée par courriel ou SMS.

Paiement : La participation forfaitaire annuelle des familles est de **1600 €**

Le 1er paiement de **600 €** sera encaissé septembre 2024 POUR VALIDER L'INSCRIPTION ; le 2^{ème} paiement de **500 €** sera encaissé le Janvier 2025 ; le 3^{ème} paiement sera encaissé le Mars 2025.

Les chèques pourront être remis contre paiement par virement